

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #2024-12

PROGRAMME D'AIDE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2024-12 – Programme d'aide en matière d'environnement* a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, à 19 h 30.

Ce règlement a pour effet d'établir les critères et les conditions d'admissibilité à l'aide financière offerte pour la mise en place d'installations septiques conformes à la réglementation afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens ainsi que la qualité de l'environnement.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 14^e jour de janvier 2025.


Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière